

PREFET DE L'AIN

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE L'APPL TERRITORIAL BUREAU DE LA LEGALITE, DE L'INTERCOMMUNALITE ET DE LA DEMOCRAT E LOCALE

Arrêté préfectoral instituant une délégation spéciale dans la commune de Buellas

Le préfet.

Vu les articles L 2121-35 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon et portant convocation des électeurs ;

Considérant qu'aucune liste de candidats n'a été déposée en préfecture dans la commune de Buellas avant le 27 février 2020 à 18 heures, date et heure de clôture de la période de dépôt des candidatures aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 :

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

- ARRETE -

Article 1er : A compter du 23 mars 2020, une délégation spéciale est instituée dans la commune de Buellas.

Article 2 Sont membres de cette délégation spéciale :

- M. Noël RAVASSARD, député honoraire, ancien conseiller régional, conseiller général honoraire, maire honoraire de Châtillon-sur-Chalaronne,
- M. Jean-Louis PIERRET, ingénieur en chef à la communauté d'agglomération du bassin de Bourgen-Bresse en retraite.
- M. Daniel POBEL, retraité du Ministère de l'équipement, président de l'association départementale de l'Ain de l'ordre national du Mérite.

Article 3 : La délégation spéciale procédera à l'élection de son président et s'il y a lieu, d'un viceprésident, dès le 23 mars 2020.

Le président de la délégation spéciale, ou à défaut le vice-président, remplira les fonctions de maire.

......

<u>Article 4</u> : Les pouvoirs de la délégation spéciale se limitent aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Ils prendront fin dès l'installation du nouveau conseil municipal.

<u>Article 5</u> : Le secrétaire général de la préfecture de l'Ain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie de Buellas et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Ain

Fait à Bourg-en-Bresse, le

4 9 Mins 2020

Le préfet

Arnaud COCHET